



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret, Saint-Félix de Lodez et Salasc et la Communauté de communes du Clermontais. Avenant n°1 avec la commune de Fontès.

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire que la convention de groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret, Saint Félix de Lodez et Salasc et la Communauté de communes du Clermontais a été approuvée par délibération en date du 28 septembre dernier.

Il précise que ce groupement de commandes va permettre la passation d'un accord-cadre de télécommunications dans les domaines suivants :

- Services de téléphonie fixe et mobile,
- Services d'internet fixe et mobile,
- Ainsi que les matériels associés.

Monsieur VIALA ajoute que la commune de Fontès a fait part de son souhait d'intégrer le groupement de commandes. En conséquence, la consultation n'étant pas encore lancée, il est possible d'ajouter la commune dans ledit groupement grâce à la passation d'un avenant. Il est proposé d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Il convient également de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres du coordonnateur, à savoir la Communauté de communes du Clermontais.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 07 décembre 2016.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour un marché de télécommunication avec les communes de Canet, Ceyras, Nébian, Paulhan, Péret, Saint-Félix de Lodez et Salasc et la Communauté de communes du Clermontais tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-18-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016